



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3549 — Jeudi 4 Mars 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR INDET 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010-1 » 3-5

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «ASSURANCES SALIM» 6-10

ASSEMBLEE GENERALE

AMEN TRESOR SICAV 11

COURBE DES TAUX 11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 12

ANNEXE I

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2009
- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

ANNEXE II

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

DEMARRAGE DE
SOUSCRIPTIONS

AVIS DES SOCIETES

FCPR INDET

Fonds Commun De Placement à Risque

régi par le code des Organismes de Placement Collectif

promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°3-2010 du 17 février 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCPR INDET aura lieu à partir du mercredi 3 mars 2010.

FCPR INDET présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR INDET
Siège social	: Immeuble Mak Crown. Rue du Lac Lemman. Les Berges du Lac – 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Type	: Fonds Commun de Placement à Risque
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant des fonds	: 50 000 000 DT répartis en 50 000 parts de 1 000 DT chacune.
Date d'agrément	: 17/02/2010
Promoteur	: SAGES CAPITAL et STB
Gestionnaire	: SAGES CAPITAL
Dépositaire	: STB
Distributeurs	: SAGES CAPITAL

Période de souscription :

La période de souscription commencera à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription et s'achèvera le 30 jion 2011 et ce quel que soit le montant collecté.

Prix de souscription:

Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine des parts nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée et de sortie).

Période de blocage :

Toute la durée de vie du fonds

Pour plus d'informations sur FCPR INDET, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 2 mars 2010, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2010-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **29/06/2009** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 200 millions de dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **16/09/2009** a décidé d'émettre la première tranche de cet emprunt aux conditions explicitées ci après.

Dénomination de l'emprunt : « STB 2010-1 »

Montant : 100 000 000 dinars réparti en deux catégories :

- Catégorie A : 50 000 000 dinars
- Catégorie B : 50 000 000 dinars

Cependant, si la Catégorie A n'est pas souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 dinars, le reliquat pourra être souscrit selon les conditions prévues pour la catégorie B.

De même, si la catégorie B n'est pas souscrite dans sa globalité soit 50 000 000 dinars, le reliquat pourra être souscrit selon les conditions prévues pour la catégorie A.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents en fonction de leur catégorie:

Pour la catégorie A d'une durée de 10 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,7% brut, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 70 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 15 ans : 5,3% brut, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,3% pour les obligations de catégorie B.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE «STB 2010-1» (SUITE)

Marge actuarielle (taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois allant de février 2009 à janvier 2010, qui est égale à 4,252% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,952% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,7% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale:

Pour la catégorie A : les obligations sont émises pour une période totale de **10 ans**.

Pour la catégorie B : les obligations sont émises pour une période totale de **15 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour la catégorie A : la durée de vie moyenne est de **5,5 années**.

Pour la catégorie B : la durée de vie moyenne est de **8 années**.

Duration (taux fixe): Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie B est de **6,392 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/03/2010** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **23/03/2010** soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant variant d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie A : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale de chaque obligation. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le **23/03/2020**.

Pour la catégorie B : Amortissement annuel constant de 6,670 dinars par obligation et ce de la 1ère année jusqu'à la 14ème année et de 6,620 dinars par obligation la 15ème année. Ainsi, la catégorie B sera amortie en totalité le **23/03/2025**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu **23 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/03/2011**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **23/03/2011**.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE «STB 2010-1» (SUITE)

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/03/2010** et clôturées le **23/03/2010**.

Les souscriptions seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. Elles seront clôturées, sans préavis, lorsqu'elles atteignent 50 000 000 de dinars par catégorie.

En cas de non placement intégral de l'émission, et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **31/03/2010** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **31/03/2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public:

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/03/2010** auprès de la Société Financière de Gestion -SOFIGES- intermédiaire en bourse, sis 34, rue Hedi Karray -1004- Tunis.

Tenue du registre des obligataires: L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «STB 2010-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société Tunisienne de Banque (STB). L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation: Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse: La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « STB 2010-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM: La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « STB 2010-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-688** en date du **22 février 2010** et du document de référence de la Société Tunisienne de Banque enregistré auprès du CMF sous le n° **10-003** en date du **22 février 2010**, seront incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société Tunisienne de Banque, Rue Hédi Nourira -1001 Tunis, la SOFIGES, 34 Rue Hedi Karray-1004- Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES (suite)

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «ASSURANCES SALIM»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF – et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «Assurances SALIM».

Dans le cadre du prospectus, la société «Assurances SALIM» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions acquises dans le cadre de cette opération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui devra renouveler les mandats des administrateurs ou en cas de vacance;
- Régulariser courant 2010 sa situation de participation croisée avec la BH par la cession des actions détenues au capital de cette dernière;
- Finaliser la mise en place de son nouveau système d'information au cours du premier trimestre 2010;
- Mettre à jour son manuel de procédures et d'organisation courant de l'année 2010;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, le Groupe BH ⁽¹⁾ s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(1) Banque de l'Habitat, Epargne Invest Sicaf, SIM SICAR, Modern Leasing et SIFIB BH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Assurances SALIM» AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 30/12/2009, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «Assurances SALIM» au marché principal de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «Assurances SALIM» se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 15 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

• Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 20/11/2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Assurances SALIM» tenue le 09/12/2009 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

• Autorisation d'augmentation du capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/12/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Assurances SALIM » de 10 000 000 dinars à 13 300 000 dinars par souscription en numéraire d'un montant de 3 300 000 dinars et l'émission de 660 000 actions nouvelles.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - SUITE -

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour arrêter les périodes, fixer le prix d'émission, les caractéristiques et les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital en vue de l'introduction en Bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2009, le Conseil d'Administration de la société «Assurance SALIM» a fixé, lors de sa réunion du 29/12/2009, le prix d'émission des actions nouvelles à 15 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 10 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2009.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09/12/2009 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 660 000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 24,81% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : «Assurances SALIM»

Siège social : Immeuble Eljamel, Avenue Mohamed V -1002 Tunis-

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 15/09/1995

Capital social : 10 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet, en Tunisie et à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats, de conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances conformément à la législation en vigueur.

En vue de la réalisation de cet objet social et en vue plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut effectuer ou participer à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **01/03/2010** au **12/03/2010 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2009**.

4- Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Assurances SALIM» a été fixé à **15 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «Assurances SALIM» exprimées dans le cadre de la présente offre.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°**14207207300700249331** ouvert auprès de la Banque de l'Habitat Agence International.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une offre à prix ferme de 660 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 24,81% du capital social après réalisation de l'augmentation telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/12/2009.

Les actions offertes dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre catégories :

- ❖ **Catégorie A** : 50% des actions offertes, soit 330 000 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM sollicitant au minimum 200 actions et au maximum 13 300 actions;
- ❖ **Catégorie B** : 30% des actions offertes, soit 198 000 actions, seront réservées aux OPCVM (SICAV et FCP) tunisiens sollicitant au minimum 200 actions et au maximum 66 000 actions;
- ❖ **Catégorie C** : 15% des actions offertes, soit 99 000 actions, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 200 actions;
- ❖ **Catégorie D** : 5% des actions offertes, soit 33 000 actions, seront réservées au personnel du groupe BH et SALIM réparti comme suit:
 - 4% soit 26 400 actions pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Assurances SALIM»;
 - 1% soit 6 600 actions pour le personnel de la société «Assurances SALIM».

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie, à l'exception de la catégorie D.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées précédemment. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Assurances SALIM» a été fixé à **15 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la Société «Assurances SALIM» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

8- Mode de répartition des titres :

Les actions offertes seront réparties en quatre catégories

- ❖ 50% pour la catégorie A «personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM », soit 330 000 actions;
- ❖ 30% pour la catégorie B «OPCVM (SICAV et FCP) tunisiens», soit 198 000 actions;
- ❖ 15% pour la catégorie C «personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères», soit 99 000 actions,
- ❖ 5% pour la catégorie D «personnel du groupe BH et SALIM», soit 33 000 actions.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories A et B :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.
Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie D :** les demandes de souscription du personnel du groupe BH et SALIM seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. La répartition sera faite comme suit:
 - 4% pour le personnel du groupe BH autre que le personnel de la société «Assurances SALIM»;
 - 1% pour le personnel de la société «Assurances SALIM».

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie D.

9- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états de demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états de demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, la liste des demandes de souscription sera transmise par la SIFIB-BH à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

10-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs et de la SIFIB-BH -

intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

11-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

12-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société «Assurances SALIM» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 02/09/1998 sous le code ISIN TN0006550016.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la SIFIB BH, intermédiaire en Bourse.

13- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

14- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 6 mois à partir de la date d'introduction, sera établi entre la SIFIB-BH intermédiaire en Bourse et des sociétés du groupe BH, actionnaires de la société «Assurances SALIM»: la BH, l'Épargne Invest SICAF et la SIM SICAR, portant sur 20% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 de dinars et 65 333 actions.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «Assurances SALIM» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la SIFIB BH, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-687 du 12 février 2010, est mis à la disposition du public auprès de la société «Assurances SALIM», de la SIFIB-BH et de Tunisie Valeurs, intermédiaires en Bourse chargés de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

AMEN TRESOR SICAV

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Siège Social : Chez AMEN INVEST

9 Rue du Lac Neuchatel - 1053 Les Berges du Lac

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration d'AMEN TRESOR SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 4 Mars 2010 à 16 heures**, au 9 rue du lac NEUCHATEL-1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009.
- 2/Lecture des rapports du Commissaire aux comptes.
- 3/Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2009.
- 4/Affectation des résultats de l'exercice 2009.
- 5/Nomination d'administrateurs.
- 6/Quitus aux Administrateurs.

2010 - AS - 101

AVIS

COURBE DES TAUX DU 4 MARS 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,127%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,149%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,151%	1 002,583
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,163%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,185%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,198%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,209%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,223%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,236%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,261%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,277%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,325%	999,447
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,392%	1 030,342
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,500%		1 013,690
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,563%	1 049,630
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,617%	1 105,503
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,642%	1 138,623
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,704%	1 098,860
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,820%	1 021,754
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,883%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,962%	1 107,318
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,113%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,140%		1 025,204
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,477%	1 123,438

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.
Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
		DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
		DIVIDENDE	Du 03/03/2010	Du 04/03/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,492	131,502	0,867	0,66%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103,652	103,661	0,590	0,57%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,605	102,613	0,571	0,56%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	105,355	105,366	0,661	0,63%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	104,925	104,936	0,715	0,69%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,062	105,073	0,704	0,67%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,706	103,716	0,684	0,66%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,332	103,343	0,681	0,66%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	106,890	106,900	0,612	0,58%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,208	105,219	0,725	0,69%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	108,990	109,001	0,667	0,62%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,256	104,267	0,706	0,68%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	103,901	103,912	0,646	0,63%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	106,827	106,837	0,666	0,63%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,085	105,096	0,751	0,72%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	106,880	106,890	0,599	0,56%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107,749	107,758	0,621	0,58%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,230	105,240	0,602	0,58%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	105,838	105,850	0,704	0,67%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	104,846	104,857	0,673	0,65%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	103,773	103,784	0,727	0,71%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,239	105,249	0,626	0,60%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,741	104,750	0,612	0,59%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,205	105,215	0,658	0,63%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,395	103,403	0,566	0,55%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,454	100,460	0,460	0,46%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	1,184	1,185	0,005	0,42%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,362	11,363	0,065	0,58%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,559	10,560	0,067	0,64%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	** 28/05/2009	102,873	102,946	0,694	0,68%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102,785	102,795	0,602	0,59%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105,686	105,698	0,764	0,73%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,444	43,448	0,255	0,59%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,547	31,550	0,198	0,63%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	95,695	95,528	4,385	4,81%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	141,810	141,534	5,139	3,77%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 415,947	1 412,731	57,415	4,24%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76,735	76,724	2,109	2,83%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108,280	108,182	2,787	2,64%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,172	73,035	2,647	3,76%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,289	-	-	-
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,311	58,301	1,142	2,00%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,605	102,345	1,317	1,30%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,285	109,872	2,888	2,70%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,893	15,896	0,334	2,15%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,592	104,612	4,921	4,94%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	272,407	272,129	17,679	6,95%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	117,037	116,930	3,173	2,79%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 009,743	2 006,827	116,226	6,15%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 054,980	2 059,594	69,732	3,50%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 167,138	166,339	7,252	4,56%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,842	148,523	4,695	3,26%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,035	132,955	3,060	2,36%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,160	2,159	0,141	6,99%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,738	1,737	0,069	4,14%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 612,974	9 566,128	423,801	4,64%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,772	11,763	0,232	2,01%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,585	12,562	0,235	1,91%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,377	16,343	0,546	3,46%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,866	16,830	1,269	8,16%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 137,328	137,435	9,647	7,55%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,215	124,628	4,921	4,11%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,260	120,453	4,133	3,55%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,777	18,766	1,095	6,20%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 186,758	1 189,252	29,806	2,57%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 307,436	6 307,764	139,372	2,26%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,828	115,860	2,505	2,21%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,280	121,488	6,389	5,55%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 104,841	1 103,717	-4,477	-0,40%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	150,618	150,490	7,936	5,57%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	652,249	651,456	33,211	5,37%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,514	151,716	11,204	7,97%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	126,553	126,601	6,546	5,45%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	128,211	128,070	8,413	7,03%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	120,877	120,814	6,139	5,35%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	110,900	110,886	3,218	2,99%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,134	115,303	3,565	3,19%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 115,468	115,595	3,118	2,77%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,481	13,497	0,900	7,14%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 110,967	110,955	5,649	5,36%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	107,763	107,698	3,814	3,67%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,591	10,593	0,208	2,00%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 369,376	5 381,730	153,821	2,94%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,152	11,134	0,288	2,66%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 151,452	151,354	17,186	12,81%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 262,906	1 267,266	100,602	8,62%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,153	1,150	0,044	3,98%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	101,707	101,646	1,909	1,91%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 097,055	10 060,790	71,054	0,71%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,008	100,052	0,052	0,05%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,253	100,303	0,303	0,30%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,251	100,300	0,300	0,30%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,000	100,355	0,355	0,36%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
ARRETEE AU 31/12/2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2009.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV» du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'examen limité des états financiers trimestriels de la société couvrant la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2009. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de l'Univers Obligations SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et des procédures analytiques et autres appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Lors de notre examen limité, nous avons constaté que la société a employé au 31 Décembre 2009, 4,96% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Toutefois il y'a lieu de signaler que ce taux a varié au cours du trimestre concerné entre 4,17% et 6,38% dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25/09/2001.

4. Sous réserve du non respect du ratio réglementaire au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de l'Univers Obligations SICAV arrêtés au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés aux pages 7 à 20 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprise en Tunisie

Le commissaire aux comptes
AHMED MANSOUR

**BILAN
arrêté au 31 décembre 2009
(unité : en Dinars Tunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2,578,069.842	1,986,250.559
Obligations et valeurs assimilées		32,499,944.366	26,059,290.469
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		15,844,705.154	9,271,982.576
Disponibilités		1,143,248.215	4,554,249.521
TOTAL ACTIF		52,065,967.577	41,871,773.125
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	75,856.363	59,721.062
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	-1,702.959	3,748.474
TOTAL PASSIF		74,153.404	63,469.536
ACTIF NET		51,991,814.173	41,808,303.589
CP1- Capital	3.7	49,956,272.113	39,938,151.155
CP2- Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,737.811	66,145.901
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	2,032,804.249	1,804,006.533
ACTIF NET		51,991,814.173	41,808,303.589
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		52,065,967.577	41,871,773.125

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/10/2009 31/12/2009	01/01/2009 31/12/2009	01/10/2008 31/12/2008	01/01/2008 31/12/2008
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2				
Dividendes		0.000	66,931.458	0.000	64,087.020
Revenu des obligations et valeurs assimilées		391,093.185	1,444,149.152	339,349.855	1,368,391.619
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	167,929.222	656,648.172	121,237.241	468,040.529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		559,022.407	2,167,728.782	460,587.096	1,900,519.168
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-71,136.165	-264,225.192	-54,976.994	-214,973.276
REVENU NET DES PLACEMENTS		487,886.242	1,903,503.590	405,610.102	1,685,545.892
PR3- Autres produits		0.000	0.000	0	759.442
CH2- Autres charges	3.6	-14,516.117	-54,551.933	-10,661.270	-44,719.673
RESULTAT D'EXPLOITATION		473,370.125	1,848,951.657	394,948.832	1,641,585.661
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	21,501.250	183,852.592	161,122.541	162,420.872
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		494,871.375	2,032,804.249	556,071.373	1,804,006.533
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-21,501.250	-183,852.592	-161,122.541	-162,420.872
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20,970.598	56,339.307	4,405.810	7,724.697
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2,306.234	-28,131.163	0.000	-30,400.800
Frais de négociation		0.000	0.000	0.000	0.000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		496,646.957	1,877,159.801	399,354.642	1,618,909.558

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/10/2009 31/12/2009	01/01/2009 31/12/2009	01/10/2008 31/12/2008	01/01/2008 31/12/2008
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation				
Résultat d'exploitation	473,370.125	1,848,951.657	394,948.832	1,641,585.661
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20,970.598	56,339.307	4,405.810	7,724.697
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,306.234	-28,131.163	0.000	-30,400.800
Frais de négociation de titres	0.000	0.000	0.000	0.000
AN2- Distributions de dividendes	0.000	-2,097,359.790	0.000	-1,477,869.800
AN3- Transactions sur le capital				
Souscriptions				
- Capital	17,190,280.30 8	61,724,459.58 0	9,766,161.468	36,259,189.43 6
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	5,789.149	7,293.614	-12,160.053	-34,030.741
- Régularisation des sommes distribuables	624,526.670	2,420,093.789	411,187.342	1,494,948.491
Rachats				
- Capital	16,786,949.54 4	51,735,023.34 0	-5,969,769.024	38,329,345.58 7
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-5,554.077	-6,817.040	7,969.040	25,599.995
- Régularisation des sommes distribuables	-603,003.329	-2,006,296.030	-249,906.530	-1,665,006.843
VARIATION DE L'ACTIF NET	921,736.134	10,183,510.58 4	4,352,836.885	-2,107,605.491
AN4- Actif net				
En début de période	51,070,078.03 9	41,808,303.58 9	37,455,466.70 4	43,915,909.08 0
En fin de période	51,991,814.17 3	51,991,814.17 3	41,808,303.58 9	41,808,303.58 9
AN5- Nombre d'actions				
En début de période	493,487	397,966	360,227	418,545
En fin de période	497,506	497,506	397,966	397,966
VALEUR LIQUIDATIVE	104.505	104.505	105.055	105.055
AN6- Taux de rendement	3.94%	3.96%	4.11%	4.23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2009
 (unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2009** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **31/12/2009** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/12/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du **31/12/2009** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/12/2009**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2009** à **35 078 014,208** dinars contre **28 045 541,028** dinars au **31/12/2008** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300,000.000	347,833.800	0.67
FINA O SICAV	2,000	209,363.000	209,246.000	0.40
GO SICAV	934	97,186.425	96,450.444	0.19
SANADETT SICAV	7,003	755,663.702	758,663.002	1.46
SICAV ENTREPRISE	11,142	1,144,404.480	1,165,876.596	2.24
Total	21,379	2,506,617.607	2,578,069.842	4.96

Titres de créances émis par le Trésor négociable sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	1,000	1,037,820.000	1,072,859.703	2.06
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1,000	991,300.000	1,034,894.450	1.99
BTA 6.1% 10/2013 7ANS	2,000	1,963,600.000	2,002,066.300	3.85
BTA 6.75-04/2010 (10 ANS)	2200	2,191,400.000	2,286,325.495	4.40
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	3600	3,730,114.000	3,855,211.851	7.42
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1310	1,355,348.000	1,386,359.189	2.67
BTA	11,110	11,269,582.000	11,637,716.988	22.38

Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2009	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5,000	500,000.000	505,556.000	0.97
AB SUB 2009/B TV	5,000	500,000.000	505,340.000	0.97
AIL 2005 TR/B	8,000	160,000.000	163,168.000	0.31
AIL 2007	10,000	600,000.000	601,360.000	1.16
AIL 2008	10,000	800,000.000	810,600.000	1.56
AIL 2009-1	4,100	410,000.000	428,224.219	0.82
AMEN BANK 2006 TV	5,000	400,000.000	415,920.000	0.80
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20,000	2,000,000.000	2,050,896.000	3.94
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10,000	1,000,000.000	1,029,224.000	1.98
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8,000	736,000.000	758,771.200	1.46
ATL SUB 2008-1 TF	10,000	1,000,000.000	1,020,256.000	1.96
ATL 2006/1 TF	5,000	400,000.000	411,396.000	0.79
ATL 2008/1 TF	9,500	760,000.000	783,385.200	1.51
ATL 2009/3 TMM+0.625 5 ANS	2,900	290,000.000	290,062.640	0.56
BNA SUB 2009	20,000	2,000,000.000	2,063,675.617	3.97
BTE 10ANS 5.25%	10,000	1,000,000.000	1,012,424.000	1.95
BTEI 2004 TV	4,000	160,000.000	163,756.800	0.31
BTKD 2006	20,000	800,000.000	801,536.000	1.54
CHO 2009 TMM+1	6,000	600,000.000	603,048.000	1.16
CIL 2004/1 TF	5,000	200,000.000	202,852.000	0.39
CIL 2005/1 TF	5,000	300,000.000	303,636.000	0.58
CIL 2009/1 TF 5,5%	5,000	500,000.000	509,945.206	0.98
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5,000	500,000.000	506,081.140	0.97
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1,000	40,000.000	41,054.400	0.08
GL 2003/2 TF TRA	2,000	80,000.000	84,142.400	0.16
HL 2008/1 TF	5,000	400,000.000	414,156.000	0.80
HL 2009/2 TF 5.5%	3,500	350,000.000	354,009.000	0.68
MEUBLATEX 2008 TR F	1,000	100,000.000	101,491.200	0.20
MOURADI PALACE 05 TRB	1,700	136,000.000	139,719.600	0.27
SELIMACLUB 2002 TR/B	2,000	40,000.000	41,296.000	0.08
SEPCM 2002	1,000	14,290.000	14,938.000	0.03
SKANES 2003 TRD	1,500	60,000.000	61,954.800	0.12
STM 2007 6.5%	7,000	700,000.000	710,169.600	1.37
TL SUB 2007 TF	5,000	300,000.000	307,088.000	0.59
TL SUB 2009	4,000	400,000.000	404,854.356	0.78
TL 2004/2 TMM+1.4%	10,000	200,000.000	207,000.000	0.40
TL 2006/1 TF	10,000	400,000.000	402,680.000	0.77
TL 2007-1 TF	5,000	300,000.000	300,212.000	0.58
TL 2007/2 TF	5,000	400,000.000	419,260.000	0.81
UIB 2009/1	5,000	500,000.000	510,128.000	0.98
UNIFACTOR 2005/1 TRA	20,000	400,000.000	406,960.000	0.78
Obligations privées	282,200	20,436,290.000	20,862,227.378	40.13

Les entrées en portefeuille titres durant le quatrième trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Obligations de sociétés :		8,900	890,000.000
ACHAT OBLIGATION 6000 CHO 2009 TMM+1	12/11/2009	6,000	600,000.000
ACHAT OBLIGATION 2900 ATL 2009/3 TMM+0.625 5ANS	25/12/2009	2,900	290,000.000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		1,000	1,037,820.000
ACHAT BTA 1000 BTA 5.5% MARS 2019	04/11/2009	1,000	1,037,820.000
-Titres OPCVM :		9,260	1,000,015.180
ACHAT TITRES 9260 SANADETT SICAV	07/12/2009	9,260	1,000,015.180
TOTAL		19,160	2,927,835.180

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
- Obligations de sociétés :		1,020,000.000	1,020,000.000	0.000
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2005/1 TF	14/10/2009	100,000.000	100,000.000	0.000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2006/1 TF	15/11/2009	200,000.000	200,000.000	0.000
REMBOURSEMENT 1000 BIAT 2002	09/12/2009	20,000.000	20,000.000	0.000
REMBOURSEMENT 10000 AIL 2007	17/12/2009	200,000.000	200,000.000	0.000
REMBOURSEMENT 20000 BTKD 2006	18/12/2009	400,000.000	400,000.000	0.000
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007-1 TF	27/12/2009	100,000.000	100,000.000	0.000
-Titre de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		0.000	0.000	0.000
-Titres OPCVM :		597,797.646	600,103.880	2,306.234
VENTE TITRE 5540 SANADETT SICAV	31/12/2009	597,797.646	600,103.880	2,306.234
TOTAL		1,617,797.646	1,620,103.880	2,306.234

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **391 093,185** dinars pour la période du **1^{er} octobre 2009** au **31 décembre 2009** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	Du 01/10/2009 au 31/12/2009	Du 01/10/2008 au 31/12/2008
Dividendes		
- Titres OPCVM	0.000	0.000
Revenus des obligations		
- Intérêts	246,831.411	188,974.303
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	144,261.774	150,375.552
TOTAL	391,093.185	339,349.855

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2009** à **16 987 953,369** Dinars et se détaillant comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Côût d'Aquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	5,000	4,983,402.490	4,996,669.443	9.61%
CDP ATTIJARI 07012010 5	5,000	4,983,402.490	4,996,669.443	9.61%
Bons du Trésor	0	0.000	0.000	0.00%
Billets de trésorerie	18	10,612,513.475	10,848,035.711	20.86%
STM 200 MD 5.5% 28012010	1	191,658.768	199,351.238	0.38%
BT ELECTROSTAR 180 7.25 150210	1	972,014.475	993,003.618	1.91%
SITMA 200MD 7% 190310	1	158,178.088	198,230.611	0.38%
SH KANTAOUI 200MD 6.6% 020510	1	200,000.000	207,157.334	0.40%
STM 200 MD 5.25% 12052010	1	192,019.002	197,073.634	0.38%
BT ELECTROSTAR 270J 6,1% 50610	1	1,447,501.793	1,469,667.703	2.83%
MEUBLATEX 500MD 6.25% 250910	1	500,000.000	506,805.555	0.97%
STM 200 MD 5.75% 03022011	1	200,000.000	208,484.445	0.40%
STM 200 MD 5.5% 18052011	1	200,000.000	205,573.334	0.40%
MEUBLATEX 500MD 6.5% 250911	1	500,000.000	507,077.778	0.98%
STM 200 MD 6% 03022012	1	200,000.000	208,853.334	0.40%
STM 200 MD 5.75% 18052012	1	200,000.000	205,826.666	0.40%
MEUBLATEX 450MD 6.75% 25092012	1	450,000.000	456,615.000	0.88%
STM 200 MD 6.25% 03022013	1	200,000.000	209,222.222	0.40%
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1,000,000.000	1,048,688.889	2.02%
STM 200 MD 6% 18052013	1	200,000.000	206,080.000	0.40%
STM 200 000 D 6.5% 03022014	1	200,000.000	209,591.111	0.40%
STM 200 MD 6.25% 18052014	1	200,000.000	206,333.334	0.40%
BT AIL 1MD 5 25012010	1	995,580.110	997,237.568	1.92%
BT ELECTROSTAR 1MD 5.04 221210	1	961,614.623	961,934.501	1.85%
ELECTROSTAR 1.5MD 081210 5.04	1	1,443,946.616	1,445,227.836	2.78%
Total des placements monétaires		15,595,915.965	15,844,705.154	30.48%

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Nombre de Titres	Côût d'Aquisition	Valeur au 31/12/2009	% de L'Actif Net
Avoir en Banque			1,140,189.178	2.19%
Intérêt courus sur compte bancaire			3,059.037	0.01%
Total des disponibilités			1,143,248.215	2.20%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le s'élèvent à **167 929,222** dinars et se détaillent comme suit :

4^{ème} trimestre 2009,

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2009 au 31/12/2009	du 01/10/2008 au 31/12/2008
Rémunération du compte de dépôt	5,254.663	4,445.938
Revenus des Billets de Trésorerie	97,615.637	81,473.941
Revenus des Certificats de Dépôt	45,564.826	0.000
Revenus des BTC	9,405.314	23,237.308
Placement à terme	10,088.782	12,080.054
Autres produits divers sur opérations financières		
TOTAL	167,929.222	121,237.241

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2009** à **74 153,404** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Opérateurs Crédeurs	75,856.363	59,721.062
Gestionnaire	67,991.421	51,832.250
Dépositaire	3,569.200	3,568.700
Commissaire aux comptes	4,295.742	4,320.112
Autres Crédeurs Divers	-1,702.959	3,748.474
Etat Impôts et Taxes	-6,220.260	347.774
Conseil du Marché Financier	4,419.921	3,400.700
Dividendes à payer	97.380	
TOTAL	74,153.404	63,469.536

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/10/2009 au 31/12/2009	du 01/10/2008 au 31/12/2008
Charges de gestion des placements	71,136.165	54,976.994
Commissions de gestions	67,991.421	51,832.250
Commissions de dépôt	892.400	892.400
Honoraire du commissaire aux comptes	2,252.344	2,252.344
Autres Charges	14,516.117	10,661.270
Redevances CMF sur les OPCVM	12,804.174	9,761.074
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	5.300	901.895
Frais d'actes, d'enregistremets et de publications	307.737	0.000
Frais Bancaires	127.662	-1.699
Autres Charges(impôts taxes et versements assimilées)	1,271.244	0.000
TOTAL	85,652.282	65,638.264

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4^{ème} trimestre 2009 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2009	
Montant	49,524,256.631
Nominal	49,524,256.631
Nombre de titres	493,487
Nombre d'actionnaires	349
Souscriptions réalisées	
Montant	17,196,069.457
Nominal	17,190,280.308
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	5,789.149
Nombre de titres émis	171,293
Nombre d'actionnaires nouveaux	43
Rachats effectués	
Montant	-16,792,503.621
Nominal	-16,786,949.544
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-5,554.077
Nombre de titres rachetés	-167,274
Nombre d'actionnaires sortants	-45
Capital au 31/12/2009	
Montant	49,956,272.113
Nominal	49,927,587.395
Plus ou moins values réalisées	-28,131.163
Plus ou moins values potentiel sur titres	56,339.307
Frais de négociation	0.000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	476.574
Modification comptable	0.000
Nombre de titres	497,506
Nombre d'actionnaires	347

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	31/12/2009	31/12/2008
Résultats distribuables	1,848,951.657	1,641,585.661
Régularisations de l'exercice	183,852.592	162,420.872
Sommes distribuables	2,032,804.249	1,804,006.533

4. Autres informations**4.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

L'ATB assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3.000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'année 2008 sont de 8.960,000 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM », de la Société Agro Technologiques « AGROTECH et l'ouverture au public de FCP VIVEO Nouvelles Introduites, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	21, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 785 277
9. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15. Electrostar		71 396 222
16. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17. El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
23. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	
24. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
25. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
26. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	42, rue Ibn Charaf -1002 TUNIS-	71 789 733
27. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
28. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 766 900
29. Société Frigorifique et Brasserie de Tunis "SFBT"		71 189 200
30. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
31. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
32. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
33. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
34. Société Magasin Général "SMG"	24, avenue de France -1000 TUNIS-	71 321 058
35. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
36. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
37. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
38. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 TUNIS-	70 837 000
39. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
40. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
41. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	5, rue 8603, Z.I la Charguia I	71 770 300
42. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
43. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
44. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
45. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
46. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299

47. TUNINVEST SICAR	Immeuble IRIS -2045 LES BERGES DU LAC-	71 862 311
48. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
49. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
2.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
9. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Nouira , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
21. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
22.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
23. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
24. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
25. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
26. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
27.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
30. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845530
33. Palm Beach Hotels Tunisia "PBHT"	Rue Jean Jacques Rousseau, Immeuble Babel Bloc C, 5 ^{ème} étage -1073 Montplaisir-	71 848 966
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
39. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
40. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318

41. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitul, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
42. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
43. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
44. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
45. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
46. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
47. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
48. Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	71 884 120
49. Société de services des Huileries		74 624 424
50. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
51. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
52. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
53. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
54. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
55. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
56. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel Palma Djerba, BP 245 -4116 AGHIR MIDOUN/DJERBA-	75 750 830
57. Société Djerba Aghir		
58. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
59. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	1, Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
61. Société Générale des Supermarchés TOUTA	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis- Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	72 675 998
62. Société Groupe GMT « GMT »		73 246 355
63. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE- Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 226 699
64. Société Hôtelière SAMARA		73 246 355
65. Société Hôtelière Mouradi Golf	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
66. Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
67. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
68. Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
69. Société Hôtelière & Touristique Syphax	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
70. Société Hôtelière KURIAT Palace	Route touristique -4000 SOUSSE - BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam- Sousse-	73 242 170
71. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA		73 246 355
72. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
73. Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
74. Société Industrielle de Textile "SITEX"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
75. Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
76. Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
77. Société La Glace	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
78. Société Maille Club	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
79. Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
80. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
81. Société Panobois	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
83. Société Régionale d'Importation et d'Exportation	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
84. Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Hôtel Club Venus 8050 Hammamet	72 227 211
85. Société Soleil d'Hammamet " Hôtel Club Venus "	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
86. Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
87. Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88. Société Touristique du Cap Bon "STCB"	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89. Société Touristique SANGHO Zarzis	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	
90. Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"		

91.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble ELJEMEL, Avenue Mohamed V -1002 Tunis-	71 840 900
93.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"	25, rue Belhassen Ben Châabane -1005 EL OMRANE-	71 899 648
94. Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RÉ"	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 891 011
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
100.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
101. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
102.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
103. UBCI Leasing	39, avenue du 10 Décembre, El Menzah IV -1004 TUNIS-	71 231 333

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Dénomination sociale	Gestionnaire	Tél.
1. AIRLINES FCP VALEURS CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
2. AL AMANAH EQUITY FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
3. AL AMANAH ETHICAL FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
4. AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
5. AL AMANAH PRUDENCE FCP	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
6. ALYSSA SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
7. AI HIFADH SICAV	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 241
8. AMEN PREMIERE SICAV	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
9. ARABIA SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
10. ATTIJARI FCP CEA	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 843 655
11. Attijari Obligataire SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
12. Attijari SICAV Placements	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
13. Attijari Valeurs SICAV	Résidence OMAR- BLOC A 2ème étage Montplaisir Ennassim - 1073 Tunis	71 842 751
14. Cap Obligataire SICAV	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
15. FCP Amen Performance	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
16. FCP Amen Prévoyance	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
17. FCP AXIS AAA	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
18. FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
19. FCP AXIS Capital protégé	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
20. FCP AXIS TUNISIE INDICE	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
21. FCP BIAT Epargne Actions	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 340 733
22. FCP BNAC CONFIANCE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
23. FCP BNAC PROGRES	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
24. FCP Capitalisation et garantie	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
25. FCP CEA MAXULA	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
26. FCP IRADETT 100	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
27. FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
28. FCP FINA 60	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac	71789054
29. FCP INDICE MAXULA	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
30. FCP IRADETT 50	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
31. FCP IRADETT 20	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
32. FCP IRADETT CEA	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
33. FCP KOUNOUZ	32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID 2080 Tunis	71 718 233
34. FCP MAGHREBIA Dynamique	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
35. FCP MAGHREBIA Modéré	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385
36. FCP MAGHREBIA Prudence	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66	71 941 385

37. FCP MAGHREBIA select actions	Boulevard 7 novembre – Imm Maghrebria – Tour A – BP66 Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 941 385
38. FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
39. FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
40. FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
41. FCP MAXULA STABILITY	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
42. FCP OPTIMA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
43. FCP SALAMETT CAP	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
44. FCP SALAMETT PLUS	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
45. FCP SECURAS	34, Rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV	71 232 899
46. FCP SECURITE	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis Rue du Lac Lémam Immeuble NAWREZ -BLOC C-Appartement C21 -1053- Les berges du Lac	71 788 228
47. FCP SERENA VALEURS FINANCIERES		
48. FCP SMART EQUITY	4 Bis, Rue Amine Abassi, 1002, Tunis	
49. FCP Valeurs CEA	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
50. FCP VALEURS QUIETUDE 2014	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	
51. FCP VALEURS SERENITE 2013	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
52. FINA O SICAV	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac	71789054
53. FCP VIVEO Nouvelles Introduites	Rue du Lac Lémam Immeuble NAWREZ -BLOC C-Appartement C21 -1053- Les berges du Lac	
54. Fidelity Obligation SICAV	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
55. Général Obligataire SICAV	16, Avenue Jean Jaurès - 1000 Tunis	71 252 044
56. Internationale Obligataire SICAV	1, rue Kamel Attaturk -1000 Tunis-	71 349 710
57. MAC CROISSANCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
58. MAC EQUILIBRE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
59. MAC EPARGNANT FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
60. MAC EPARGNE ACTIONS FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	
61. MAC EXCELLENCE FCP	Rue du Lac Constance Green Center – Bloc C 2 ^{ème} étage Les Berges du Lac	71 964 102
62. MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
63. MAXULA PLACEMENT SICAV	Rue du Lac Lémam. Centre NAWREZ -BLOC B6-bureau 2.2- Les berges du Lac 2045 Tunis	71 960 530
64. MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	Immeuble GAT 92-94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis	71 788 870
65. PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
66. POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	La Poste Tunisienne, rue Hédi Noura -1030- Tunis	71 848 230
67. SANADETT SICAV	4, rue 7036 Menzah IV -1004 Tunis-	71 238 019
68. SICAV AMEN	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
69. SICAV AMEN TRESOR	Immeuble Amen Invest Rue du Lac Neuchatel Les Berges du Lac	71965400
70. SICAV AVENIR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 232 899
71. SICAV AXIS trésorerie	67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis	71 846 140
72. SICAV BH Obligataire	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 819
73. SICAV BH PLACEMENT	1 Rue 8000, angle 11 Av.Kheireddine Pacha 1002 TUNIS	71 848 429
74. SICAV BNA	27 Bis Rue du Liban Lafayette 1002 Tunis	71 788 228
75. SICAV Croissance	2, rue de Turquie -1001 Tunis	71 332 188
76. SICAV Entreprise	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
77. SICAV L'EPARGNANT	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
78. SICAV L'INVESTISSEUR	34 Rue Hédi Karray El Menzah IV -1004 Tunis-	71 718 000
79. SICAV OPPORTUNITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
80. SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis	71 131 910
81. SICAV PLUS	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
82. SICAV PROSPERITY	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 340 733
83. SICAV Rendement	2, rue de Turquie -1001 Tunis-	71 332 188
84. SICAV SECURITY	25 rue du Docteur Calmette Mutuellevillel-1002 Tunis	71 840 253
85. SICAV Trésor	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-	71 351 398
86. Stratégie actions SICAV	4 bis, Rue Amine El Abassi 1002 - Tunis	71 788 602

87. TUNISIAN EQUITY FUND	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis	71167503
88. TUNISO EMIRATIE SICAV	5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 - Tunis	71 794 176
89. Tunisie SICAV	17, rue de Jérusalem -1002 Tunis-	71 786 824
90. UBCI Univers Actions SICAV	3, rue Jenner, Place d'Afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
91. Union Financière HANNIBAL SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
92. Union Financière Salammbô SICAV	3, rue Jenner, Place d'afrique 1002 Tunis Belvédère	71 848 230
93. Univers Obligations SICAV	11, rue Abderr.Azzam-CPX Kheireddine Pacha - 1002 Tunis-	71 843 655

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*